



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E198060

VALABLE JUSQU'AU 26/07/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/07/2022

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUDEKERQUE BRANCHE 2022B00568

Siret : 917 899 833 00011

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3814723

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 168291220001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 168291220001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : NDT

Sigle : NORD DIFFUSION TOITURE
126 ROUTE DU CHAPEAU ROUGE
59229 TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Téléphone : 03 28 61 14 02

Portable : 06 63 42 67 38

Fax :

Site Internet :

E-mail : vincent.ndt@hotmail.com

Responsabilité légale :
VERMERSCH VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Serrurier métallier, Tailleur de pierres)	27/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	27/07/2023
o Fenêtres de toit	27/07/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/07/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	27/07/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	24/01/2024
o Isolation des combles perdus	27/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.